

**PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**DU LUNDI 26 NOVEMBRE 2018**

L'an deux mille dix-huit, le vingt-six novembre, le conseil Municipal de la Commune de SAINT ANDRE DE CORCY, étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M Jean-Pierre BARON, Maire.

**ETAIENT PRESENTS** : M. BARON, Maire ; Mmes et MM LEFEVER, JULIAT, LIVENAI, OCTRUE Adjoint ; MMES et MM BORROD, COMBE, DELANGE, FREDERICKX, GRAIMPREY, LHUILLIER, OZIL, ROSENBERG, TOMATIS

**ABSENTS** : LACROIX Adjoint, BROUXEL, GIRARD, GUILLOT, LOREAU, MATHIEU, REMLINGER, RUYS, TRIBOLET

**POUVOIRS** : BROUXEL Marc à BARON Jean-Pierre, GIRARD Jean-Marie à JULIAT Bernard, LACROIX Monique à Claude LEFEVER, LOREAU Ludovic à OZIL Joël, MATHIEU Fabrice à OCTRUE Valérie, REMLINGER Agnès à ROSENBERG Armand, RUYS Fabien à DELANGE Philippe, TRIBOLET Joëlle à COMBE Virginie

**SECRETAIRE DE SEANCE** : Madame Simone BORROD

Monsieur le Maire demande à l'assemblée si elle a des observations à formuler sur le compte-rendu du 24 septembre 2018 : Virginie COMBE demande si les remarques de Mme Agnès REMLINGER vont être prises en compte. Dans la mesure où ces remarques ne faisaient pas l'objet d'une discussion pour la prise de délibération, on ne modifiera pas le compte-rendu du 24/09/2018.

Le compte-rendu du 24 septembre 2018 est donc approuvé à l'unanimité.

1) **AFFAIRES GENERALES** :

- Compte-rendu des décisions municipales prises par Monsieur le Maire en vertu des dispositions de l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales : décision 2018-D007 concernant l'entretien des poteaux d'incendie.
- Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il n'a pas exercé son droit de préemption sur les parcelles suivantes :
  - Parcelles AH 139, La Petite Charrière, une propriété de 317 m2 avec maison ;
  - Parcelle AN 280, 63 bis impasse des Boules, une propriété de 293 m2 avec maison ;
  - Parcelles AN 283, 291, situées 27 rue de la Bergerie, 2 Places de parking ;
  - Parcelle située 197 route de Lyon et 40 place Victor Hugo un appartement (route de Lyon) et un garage (Place Victor Hugo) ;
  - Parcelles AN 285, 289, 294, 55, situées 98 impasse de la Bergerie, un appartement et un garage ;
  - Parcelle AC 39, située impasse de grange Racllet, une propriété avec maison d'habitation pour 944 M2;

- Parcelle AS 95 et 97, situées 132 place de la Croix Blanche, une maison à usage commercial et bureaux pour 554 m<sup>2</sup> ;
  - Parcelle AV 122, située 52 impasse des Peupliers, avec un appartement de 119 m<sup>2</sup> ;
  - Parcelles AS 138, 141, situées 49 rue de la gare, une propriété avec maison pour 391 m<sup>2</sup> ;
  - Parcelle AS 128 située 1 rue de Relais, un appartement de 45.50 m<sup>2</sup>
- Monsieur le Maire rappelle que la commune a signé une convention de partenariat avec le département de l'Ain le 01 mars 2018 et qu'à ce titre il est préconisé de ne pas faire payer les abonnements à la médiathèque pour les moins de 18 ans. Le Conseil Municipal, accepte, **à l'unanimité**, la gratuité pour les abonnements à la médiathèque pour les personnes de moins de 18 ans.
- Avis du Conseil municipal sur l'emplacement du marché dominical : A la demande des Conseillers municipaux, M. LIVENAIS explique qu'il faudrait 100 000 € de travaux pour permettre aux commerçants du marché de rester vers l'Atelier 208 (enrobé et électricité). Par ailleurs, il précise que les abonnés du marché pourront tenir sur la Place des écoles rénovée mais que les commerçants « non-abonnés » devront sûrement être installés sur le parking de la cantine. Les Conseillers sont appelés à donner leur avis, à main levée : sur les 14 conseillers présents 13 sont pour le retour du marché sur la Place des Ecoles, un conseiller est contre (M. Bernard LHUILLIER). Deux conseillers absents ont donné leur avis : M. Jean-Marie GIRARD pense qu'il est préférable pour les forains de les laisser vers l'atelier 208. M. LOREAU Ludovic souhaite que les forains réintègrent la Place des Ecoles pour limiter de nouvelles dépenses.  
M. Bernard LHUILLIER nous informe qu'il démissionne de la Commission du Marché.
- Vote pour l'élection d'un délégué titulaire et un suppléant pour le nouveau syndicat d'eau potable « **Bresse Dombes Saône** » :  
M. Michel LIVENAIS est candidat pour le poste de titulaire,  
M. Bernard LHUILLIER est candidat pour le poste de suppléant.  
Aucune autre personne ne souhaite déposer sa candidature, M. Michel LIVENAIS et M. Bernard LHUILLIER **sont élus à l'unanimité** aux poste de délégués du Syndicat d'Eau potable (14 votants : 14 voix pour).
- M. Claude LEFEVER rappelle à l'assemblée que comme chaque année, le Conseil Municipal doit se prononcer sur le rapport de la CLET (Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées) de la Communauté de Communes de la Dombes qui prévoit le montant des charges transférées. Etant donné que la Commune de ST ANDRE n'a pas sollicité l'intervention des services communautaires pour les intervenants SPORT, MUSIQUE et COORDINATION, son montant de compensation ne changera pas après le 12/09/2018. Le Conseil municipal, **à l'unanimité**, adopte le rapport de la CLET.

.../...

2) **FINANCES** :

- M. Claude LEFEVER expose la demande de l'association Pôle Enfance qui rencontre, chaque année, sur le 1<sup>er</sup> trimestre, des difficultés de trésorerie en raison du retard de paiement de la CAF. Aussi cette association souhaite, le versement d'un acompte en janvier 2019 sur le montant annuel des subventions qui lui sont versées. Le Conseil Municipal, à **13 voix pour** et **une abstention** (Mme BORROD Simone, membre du CA de l'association), **accepte le versement d'un acompte en janvier 2019** sur les subventions versées à l'Association Pôle Enfance.
- M. Claude LEFEVER expose au Conseil Municipal le projet de la commune de création d'un cheminement doux entre le Vieux Marseille et la Voie ferrée. Il explique que ce projet pourrait bénéficier d'une subvention d'une part du Conseil Départemental (15 %) et d'autre part du Conseil Régional (40 %) et qu'à ce titre il convient de faire un dossier de demande pour ces 2 institutions. Le Conseil Municipal, à **l'unanimité**, autorise le Maire à solliciter une subvention auprès du Département et de la Région.
- M. Claude LEFEVER soumet à l'approbation du Conseil Municipal, l'avenant N°01 au marché de requalification du Centre Bourg : **lot 1 (EUROVIA/ROGER MARTIN)** pour un montant de 14 446.48 € HT en plus. Le Conseil Municipal, à **l'unanimité**, approuve l'avenant N°01 au marché avec l'entreprise EUROVIA/ROGER MARTIN.
- M. Claude LEFEVER, propose au Conseil Municipal, d'autoriser le Maire à engager des dépenses d'investissement à hauteur de 25 % pour 2019, avant le vote du budget, pour le **budget principal** et le **budget assainissement**. Le Conseil Municipal, à **l'unanimité**, accepte d'ouvrir des crédits en section d'investissement pour les budgets « principal » et « Assainissement » pour les dépenses suivantes :

A) **BUDGET PRINCIPAL** :

	BP 2018	25 %	Votés
Chapitre 21 : Immobilisations corporelles	79 000	19 750	15 800
Opération 230 : voirie + amgts sécuritaires	107 000	26 750	21 400
Opération 234 : PSIG	74 000	18 500	15 000
Opération 237 : salle polyvalente	10 000	2 500	2 500
Opération 240 : bâtiments publics	75 000	18 750	15 000
TOTAL	345 000	86 250	69 700

B) **BUDGET ASSAINISSEMENT** :

Opération	BP 2018	25 %	Votés
Opération 4903 :	2 051 592.25	512 898.06	410 318.45
Opération 4905	100 000.00	25 000.00	20 000.00
TOTAL	2 151 592.25	537 898.06	430 318.45

Le Conseil Municipal précise que cette ouverture de crédits sera reprise au budget 2019.

3) **URBANISME** :

- Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de compléter la liste des délégations consenties par le Conseil au Maire pour le dépôt des autorisations de sols : Permis de Construire, Déclarations Préalables, Permis de démolir. Le Conseil Municipal, à l'**unanimité**, accepte de confier au Maire, dans un souci de faciliter la gestion communale, la délégation pour déposer des : Permis de Construire, Déclarations Préalables, Permis de Démolir.
- Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que, par arrêté du 05 novembre 2018, il a entamé une procédure de modification simplifiée du PLU pour mettre en conformité la superficie réservée aux locaux destinés au stationnement des 2 roues (il est écrit sur le PLU actuel 10% au lieu de 1 %) conformément à la zone UB. Le but est de réparer une erreur de frappe dans la rédaction du PLU.

4) **QUESTIONS DIVERSES** :

Monsieur le Maire informe que la Commune de ST ANDRE organise une soirée débat sur l'abandon des pesticides le 13 décembre 2018 à la salle des Rencontres.

Joëlle TRIBOLET propose une réunion de la Commission information pour le Journal Municipal le 10 décembre à 19 h.

Monsieur LEFEVER rappelle, au nom de Mme LACROIX Monique, le défilé du 08 décembre ainsi que les animations qui auront lieu à la Petite salle polyvalente. Il faudrait également du monde à 18 h pour servir la population.

Monsieur JULIAT informe le Conseil qu'une nouvelle tranche de jardins familiaux verra le jour au printemps 2019 (10 jardins supplémentaires).

Madame Valérie OCTRUE prévoit une réunion de la commission Animation pour les subventions aux associations le 12 décembre 2018 à 20 h.

M. ROSENBERG souhaiterait que le rapport de la Communauté de Communes de la Dombes qui leur a été transmis soit étudié en Conseil Municipal. Il propose également de définir, à l'avance les dates des prochains Conseils municipaux.

Monsieur Philippe DELANGE demande quand le marché pourra revenir sur la Place des Ecoles. M. LIVENAIS lui répond qu'il faut attendre la réunion de la Commission marché prévue lundi 03 décembre 2018.

Monsieur Joël OZIL demande où en sont des travaux d'assainissement. M. LIVENAIS répond que les travaux Rue du Mont Blanc et Route de Tramoyes vont commencer en janvier 2019. M. OZIL demande également où en est le projet de modification de l'OAP de la Forge. Monsieur le Maire répond qu'il n'y a plus besoin de faire cette modification car les résultats des analyses hydrauliques ne définissent pas clairement le nombre de logements à construire dans cette zone.

Monsieur LHUILLER demande pourquoi il a été décidé de délimiter des places de stationnement rue des thuyas au Lotissement le Clunet.

Madame Virginie COMBE souligne que le mini trampoline devant les écoles représente un risque d'accident pour les jeunes enfants. Elle demande également que soit installé un panneau « interdit au + de 3.5 tonnes » sur la Place des Anciens combattants » afin que les bus ne stationnent plus sur cette Place.

Fin de la séance à 22 h 40

Le Maire,

La Secrétaire de Séance,

A handwritten signature in black ink, appearing to be the name of the Mayor, written in a cursive style.